VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DOUVES, DOUVES, DOUVES.

BARILS, BARILS, BARILS.

VENTE DE RECEVEUR

—DE LA—

"National Manufacturing and Package Company".

En vertu d'un ordre à moi adressé par l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 16 octobre 1906 dans l'affaire du receveur de la "NATIONAL MANUFACTURING AND PACKAGE COMPANY", No 80 704 du dossier de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique, en lots pour satisfaire les enchérisseurs—

MARDI, LE 30 OCT. 1906,

A 10:30 HEURES A. M.,

SUR LES LIEUX,

RUE de CHARTRES, entre les RUES MONTEGUT et CLOUET.

Le contenu entier de l'immense fabrique de la "National Manufacturing and Package Company," consistant de Douves, Têtes de Barils, Doublures, Rempli-ssuses, Barils de Mélasses, Barils pour sucre, Barils pour Café, et d'autres Barils et demi Barils, Têtes de barils et douves en cypre brut, "Coopers Horses", outils et matériaux, Chevalet wagons, Buggy, harnais, meubles de bureau, beau coffre.

Spécial—Un cheval et six beaux mulets.

Je vendrai aussi au même moment et lieu la propriété à Grosse Tête, dans la Paroisse d'Iberville, consistant en un

Moulin pour Douves de Haut Grade

équipé avec les machines les plus récentes du jour, au coût de $27 000. Staves logs in Bus, etc. Livraison à Grosse Tête.

Et la propriété à Donaldsonville, dans la Paroisse d'Ascension, consistant de Douves, Barils, meubles de bureau, vache, cheval, wagons, etc. Livraison à Donaldsonville.

Le tout d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

EDWARD RIGHTOR, avocat du receveur.

GEO. ST-PAUL, Encanteur, 137 rue Carondelet.

18 oct—18 21 28 30

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

Sans Limite ou Réserve.

Gus Lehman, Jr. vs Athletic Park Amusement Company Ltd.

La Bâtisse Arcade, la Bâtisse Casino, la Bâtisse "Ice Cream", la bâtisse de la bande de musique, la Bâtisse Japonaise, etc.

Pour être vendues séparément.

Aussi le bail du fameux "Park Athletic."

No 79 641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI, le 22 octobre 1906, à 11 heures a. m. sur les lieux connus comme "Parc Athlétique," avenue Tulane et Carrollton, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 octobre 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans agissant en place de l'Hon Fred D King, juge de ladite Cour Division B absent en congé, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un lot de bâtisses, meubles, installations électriques, etc.

2° Le bail sur ladite propriété, commençant le 1er novembre 1906, à $300 pour le trimestre finissant le 1er janvier 1907, payable d'avance et du 1er février 1907 et finissant le 31 janvier 1908 à $200 par an payable en paiements trimestriels partiels de $500 chacun d'avance les premiers jours de février, mai, août et novembre de 1907 respectivement, avec le privilège de renouvellement pour deux ans additionnels au taux de $1000 par an payable d'avance en paiements trimestriels partiels commençant le 1er février 1908, l'acquéreur devant assumer toutes les obligations du bail et de se conformer avec ses termes et conditions, et de payer le loyer du moment qu'il est dû.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel, Hart & Davey, E. Howard McCaleb, avocats.

A. B. Leopold, Receveur.

11 oct—11 14 21 22

Peter Gallagher.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI, LE 31 OCTOBRE 1906, à 10:30 heures A.M.

LE CONTENU DU

"PELICAN IRON WORKS",

Pour être Vendu en Bloc.

CONSISTANT DE

Marchandises en magasin, Installations et Machines et Meubles de bureau,

—AUSSI—

Un Cheval et Wagon.

—ET—

Un Lot de Comptes Ouverts.

Devant être vendus sur les lieux,

No 139 rue Alix, Alger.

A. Fred Renaud vs W. P. Carey.

No 80,229 Cour Civile District, Division B.

MERCREDI, LE 31 OCTOBRE 1906, je, PETER GALLAGHER, un Encanteur dûment licencié et autorisé dans et pour la paroisse d'Orléans, offrirai en vente, au No 139 rue Alix, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, daté et signé le 15 Octobre 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Bureau No 846 rue Commune.

Robert J. Maloney, Avocat du Liquidateur.

19 oct—19 21 29 31

Jas A. Brennan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, 2813 rue Ursulines, Entre les rues Dupré et White

Succession de Mme Joseph G. Schaffer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No 79,454.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 6 novembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 3 octobre 1906 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, de la Division C maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Dupré, White et Oak, carré ou ilet 377, désignés comme lots 3 et 4 sur un plan de D. E. Seghers, architecte, daté le 5 mai 1888, d'après ledit plan un devis est annexé à un acte de vente fait par Mme A. Doriocourt, Jr., à P. A. Conant, pardevant Jos. Duvigneaud, notaire, daté le 11 juin 1888, ledit devis étant fait par Edgar Pilié, voyer, le 6 juin 1888, d'après lequel lesdits lots mesurant chacun trente deux (32) pieds de face à la rue Ursulines, trente (30) pieds six (6) pouces de face à la rue Oak, par les profondeurs suivantes: Le lot 3 ayant cent trente six (136) pieds six (6) pouces sur la ligne le séparant du lot 2 et cent vingt et un (121) pieds six (6) pouces sur la ligne le séparant du lot 4, le lot 4 ayant cent vingt et un (121) pieds six (6) pouces sur la ligne le séparant du lot 3, et cent six (106) pieds six (6) pouces sur la ligne le séparant du lot 5, toutes lesdites mesures étant plus ou moins.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1906. L'acte de vente pardevant Fred Zengel aux frais des acquéreurs, un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

5 oct—5 7 14 21 25—nov 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Emplacement de Commerce de Choix et Residence,

2431 et 2433 rue S. Rempart, à l'encoignure de la rue Deuxième,

Maintenant occupé comme Epicerie, Et le Cottage Simple, Retiré de la Banquette,

2429 rue S. Rempart,

Contenant Six Chambres, Pelouse sur le Devant et sur le Côté, Hangar et Citerne.

Devant être vendu le tout emsemble.

Antonio Milazzo vs les héritiers de Ignazia Compise et als.

No 79,946—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 25 octobre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 17 septembre et signé le 24 septembre 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent quatre vingt sept, borné par les rues S. Rempart, Deuxième, Saratoga et Première. Ladite portion de terre est désignée par la lettre A sur un devis dressé par S. G. DeIsle, voyer, et daté le 28 juin 1901, et mesurant d'après ledit devis cinquante trois (53) pieds deux (2) pouces et sept (7") lignes de face à la rue S. Rempart, la même largeur dans le fond, par cent sept (107) pieds de profondeur et façade à la rue Deuxième, par la même profondeur sur l'autre ligne de côté, laquelle dite portion de terre formant l'encoignure des rues Deuxième et S. Rempart, et est composé du tout des lots 8 et 9 moins trois (3) pieds, enlevés du fond dudit lot.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour les taxes de 1906 et déposer 10 0/0 du prix d'achat dans les mains de l'encanteur pour lier la vente, l'acte de vente, pardevant Theo Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 sept—23 30 —oct 7 14 21 25

Succession de Jules Louis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,512—Division C—Attendu que Clotilde Victor, veuve de Jules Louis, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Louis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Lloyd Posey, avocat.

16 oct—16 20 26

PAR NATIONAL REALTY CO., PAR NATIONAL REALTY CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

GRANDE OCCASION SPECULATIVE DE PROPRIÉTÉS DANS LES DEUXIÈME ET TROISIÈME DISTRICTS,

A L'ENCAN, MERCREDI, LE 14 NOVEMBRE 1906, A MIDI, à la (Nouvelle) BOURSE D'ENCAN DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, Nos 225-227-229 rue Baronne.

SUCCESSION DE VEUVE F. PINTAT—No 79,470, Cour Civile de District, Division B.

1. 1612 14 RUE ENCAMPEMENT, Cottage double.
2. 910 RUE BROAD, Cottage simple avec cour sur le côté.
3. AVENUE JOURDAN, RUES ROYALE ET DESLONDES, Un demi-ilet de propriété vacante.
4. AVENUE DE L'ESPLANADE, A L'ENCOIGNURE DE LA RUE BROAD, Vacant. Beau coin d'affaires.
5. AVENUE DE L'ESPLANADE, PRÈS LA RUE BROAD, (contigu au ci-dessus,) Lot vacant.
6. 2608-2610 AVENUE DE L'ESPLANADE, Cottage double bien situé.
7. 2604 RUE BELL, (FAISANT FACE A L'AVENUE DE L'ESPLANADE,) Joli cottage simple.
8. RUE BROAD, PRÈS DE L'AVENUE DE L'ESPLANADE, Boutique de forgeron et grange.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 1er octobre 1906 et signé le 12 octobre 1906, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-227-229 rue Baronne, MERCREDI, le 14 novembre 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, située dans le faubourg Pontchartrain, troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1557, borné par les rues Encampement, Sauvage, Maurepas et Florida, ladite portion de terre est désignée par la lettre A, sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 10 décembre 1895, d'après lequel ladite portion de terre mesure trente et un pieds, onze pouces et 5 lignes de face à la rue Encampement sur cent pieds de profondeur.

Etant la même propriété acquise par la défunte veuve Firmin Pintat de Mme S. J. Allison, le 6 avril 1896, par acte pardevant E. J. Barnett, notaire. C. O. B. 160, folio 421.

Les améliorations consistant d'un beau cottage double Nos 1612-1614 rue Encampement contenant 4 chambres de chaque côté.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Orgenois, Dumaine et St Philippe; ledit lot est désigné par le numéro trois de l'ilet No 19, maintenant No 341 et mesurant, en mesure américaine, vingt neuf pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Broad sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de F. A. Bergerol, le 24 décembre 1836, déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire. Etant la même propriété acquise par la défunte veuve Firmin Pintat de la veuve J. B. Marmouget et als, le 31 janvier 1893, par acte pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, C. O. B. 148, folio 614.

Les améliorations consistant d'un joli cottage simple avec cour sur le côté, No 910 rue Broad.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet numéro neuf, rues Royale, Dauphine, Deslondes et l'avenue Jourdan, étant composée des lots 1, 2, 24, 25, 26, 27, 28 et une portion du lot No 23, et mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Royale cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de face à l'avenue Jourdan sur cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Dauphine et cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Deslondes.

Et une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, étant composée des lots numéros 3 à 9 et une portion du lot No 10, et mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Royale, cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de face à la rue Deslondes, cent cinquante pieds de profondeur sur le côté vers la rue Dauphine et cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de profondeur vers l'avenue Jourdan. Etant la même propriété acquise par la défunte Veuve Firmin Pintat de R. A. Corbin, Sr., d'après l'acte passé le 27 juin 1905 pardevant F. D. Charbonnet, notaire, C. O. B. 203, folio 644.

Les améliorations consistent en un petit cottage sur l'avenue Jourdan.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 349, borné par les rues Esplanade, Broad, Bell (autrefois St Jean) Crête (autrefois Septième) et Orchid (autrefois Live Oak), lesdits lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et E, sur un devis fait par Geo. de Armas, voyer, le 17 septembre 1906, d'après lequel ils mesurent comme suit, à savoir:

4° Le lot A forme l'encoignure des rues Esplanade et Broad et mesure 24 pieds de face à la rue Esplanade, la même largeur dans le fond par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

5° Le lot B est contigu au lot A, et mesure trente pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

6° Le lot C, contigu au lot B mesurant 30 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Esplanade par une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un beau cottage double, Nos 2608 2610 avenue Esplanade.

7° Le lot D, contigu au lot C, mesurant 7' 7" 4''' de face à la rue Esplanade, 47' 4" de face à la rue Bell, 120 de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot C, et 102' 9" de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Crête, et ayant une largeur dans le fond de 19' 6".

Les améliorations consistent d'un cottage simple retiré de la rue: 7 chambres. No 2604 rue Bell.

8° Le lot E, contigu aux lots A, B, C et D dans le fond et mesurant 30 de face à la rue Broad, 163' 10" 4''' de profondeur contigu aux lots A, B, C et D, et 126' 11" 1''' sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Orchid; et de là sur une ligne oblique vers la rue Broad de 31' 1" 2''', de là sur une ligne oblique vers la rue Bell, 17' 3" où il rencontre la ligne de côté vers la rue Esplanade.

Etant partie des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 25 acquis par la défunte veuve Firmin Pintat de Mme P. Laborie, d'après acte passé pardevant D. E. Seghers, notaire, le 22 septembre 1877, C. O. B. 163, folio 522.

Les améliorations consistent en une ancienne boutique de forgeron et grange.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou en un et deux ans de crédit avec sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par billets et lien de vendeur avec hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant l'assurance et la clause de dix pour cent honoraires d'avocat, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906 devant être payées par les acquéreurs et tous les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs pardevant Robert Legier, notaire. Les acquéreurs n'auront droit aux loyers seulement de la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur.
National Realty Co. Ltd. 401 rue du Camp.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 14

Walter L. Gleason et John Legier, Jr. avocats.

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la Red River Line.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74 191—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank B. Sorrell, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. S. Bend et Jno D. Grace, avocats.

19 oct—19 23 28

In re Louisiana Sugar Refining Company in Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 80 142—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard H. Menge, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart & Kernan, H. P. Dart, Jr, avocats.

17 oct—17 21 26

A. Fred Renaud versus W. P. Carey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80,229—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le rapport et le compte présentés par James Conner, liquidateur dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert J. Maloney, avocat.

17 oct—17 21 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Isabel J. D. Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79 213 —Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John S. Seymour, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—D. B. H. Chaffe, avocat.

17 oct—17 21 26

Succession de Branch M. King.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,474—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Grace M. King et Oscar L. Putnam, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Clegg & Quintero, avocats.

17 oct—17 21 26

Succession de Philip Millard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,692—Division B—Attendu que Mme Emma May Brooks Millard, veuve de Philip Millard, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Millard, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

17 oct—17 21 26

Succession de Nicholas Theodore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,057—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Antony M. Masich, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. Jas. Wilkinson, avocat.

12 oct—12 16 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

The Werner Co. vs John A. Jackson

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 27-238—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division C, agissant pour l'Hon R. H. Downing juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville le MARDI, 30me jour d'octobre 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: New Werner Edition Encyclopedia Britannica, consistant en 31 volumes et un "book case". Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. H. Kenner, avocat pour la demanderesse.

19 oct—19 26 30

The Central Stores Incorporated vs Thomas L. Ross.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 25,672—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 27me jour d'octobre 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—Une armoire, trois pupitres "roller top", une chaise de bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—T. B. Walker, avocat pour les demandeurs.

17 oct—17 24 27

Leopold Weil Building and Improvement Co. vs James Picton.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans -No 27,374—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le deuxième district de cette ville, MARDI, le 23me jour d'octobre 1906, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau — Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Joseph Lautenschlaeger, avocat pour la demanderesse.

12 oct—12 17 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mary Louise Taylor veuve de Thomas Hume Thomason.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 78,923 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Hume Thomason, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Farrar, Jonas & Kruttschnitt avocats.

16 oct—16 21 26

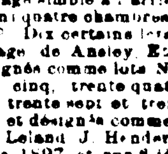

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

18 avril—1 an.

J. P. Hecker.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Sixième District.

Résidence Simple, No. 1114 rue Arabella, entre les rues Colisée et Perrier.

Dans l'affaire de la succession de Peggy Green.

No 77,760—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI, le 15 novembre 1906, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 4 octobre 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre et améliorations situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 9 dans l'ilet 41 lequel est borné par l'avenue Napoléon, les rues Perrier, Colisée et Arabella, lequel dit lot est situé à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Arabella et Colisée, mesurant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Colisée par le lot No 8 sur le côté vers la rue Perrier par le lot No 10, dans le fond par le lot No 4.

Conditions. Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un et deux ans représenté en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente et garantie par hypothèque, devant assumer toutes les taxes pour 1906 et faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. R. Ker, avocat.

14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

Will J. Morgan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm H. White Eskholm et Rosina Bauman Eskholm, sa femme.

No 79,783—Cour Civile de District de la Division A, Paroisse d'Orléans.

Désirable Cottage Simple dans le Troisième District.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, signé et daté le 4 octobre 1906, adressé à WILL J. MORGAN, Encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 novembre 1906, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le vieux numéro municipal 466 maintenant numéro municipal 2418 rue Royale, en cette ville tous les droits, voies, etc. y appartenant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Espagne et Mandeville, formant une partie du lot de terre désigné par le No 107, sur un plan du faubourg Marigny, mesurant en mesure américaine vingt et un pieds neuf pouces et six lignes (21' 9" 6''') de face à la rue Royale par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6''') de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoise contenant galerie sur le devant et cinq chambres ayant un bon hangar dans le fond de la maison et un hangar dans la cour, deux citernes, etc., le tout en bonne condition.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles dans l'année 1906 et de payer pour l'acte de vente pardevant C. M. Eustis, notaire 211 rue du Camp et déposer dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN, Encanteur, 331 333 rue Carondelet.

7 oct—7 14 21 28—nov 4 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Rév. George T. Mansington.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70,624—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Scott, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lloyd Posey, avocat.

14 oct—14 18 23

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX DU TROISIEME DISTRICT.

533 AVENUE ESPLANADE, Entre les rues DECATUR ET CHARTRES.

1916-18 RUE BOURGOGNE, Entre les rues TOURO ET BOURBON.

1222 RUE BOURGOGNE, Entre les rues BOURBON ET TOURO,

Près du marché Lautenschlaeger

Succession de Marie Dorothea Frederic, veuve de Joseph Victor Chaery.

No 80,180—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 21 novembre 1906, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement là rendu et signé en cour ouverte, Nouvelle Orléans, le 12 octobre 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, pour le compte de ladite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 5, borné par l'avenue Esplanade, les rues Français, Decatur et Chartres, lequel lot mesurant 32 pieds et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations là-dessus sont désignées par le No 533 avenue Esplanade.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 263 borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Bourbon et Touro, lequel lot est désigné par le No 1 de l'ilet 23, et mesurant 40 pieds 9 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 126 pieds plus ou moins. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 1916 1918 rue Bourgogne, près du marché Lautenschlaeger, loué $38 par mois.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 263 borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Bourbon et Touro, et désigné par le No 2 de l'ilet No 23 et mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne sur 126 pieds de profondeur, plus ou moins.

Les bâtisses et améliorations là-dessus sont désignées par le No 1922 rue Bourgogne, près du marché Lautenschlaeger, louées à $15 par mois.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, en billets portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'acte de vente, jusqu'au paiement, lesdits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police au porteur des billets.

L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans appréciation et cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, que les billets soient donnés à un avocat pour collection et toutes les autres clauses usuelles; les vendeurs paieront pour toutes les taxes incluant celles de 1906; les acquéreurs devant déposer avec l'encanteur dix pour cent au moment de l'adjudication et n'auront droit aux loyers seulement qu'à la date des actes de vente. Les actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

Chas F. Claiborne, avocat.

21 oct—21 28—nov 4 11 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE

12 1/2 ACTIONS DU STOCK DE LA PEOPLE'S BANK

SUCCESSION DE MARIE DOROTHEA FREDERIC, VEUVE DE JOSEPH VICTOR CHAERY.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 80 180.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido — LUNDI, le 29 octobre 1906 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement là rendu et signé en Cour ouverte, Nouvelle Orléans, le 12 octobre 1906 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, pour le compte de ladite succession, à savoir:

12 1/2 actions du stock de la People's Bank.

Conditions—Comptant.

Chas F. Claiborne, avocat.

17 oct—17 21 25 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Cora Bertoulin, veuve de Wm A. High, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 80 607—Division D—Attendu que Frederica High, veuve de Edward Plaswirth, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Cora Bertoulin, veuve de Wm A. High, décédée testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Arthur B. Leopold, avocat.

18 oct—18 23 27

Succession de Hugo Moritz Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 80,001 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Ernest Von Meysenbug, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Solomon Wolff, avocat.

18 oct—18 22 27

Succession de August E. Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,945—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. Bonnet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Jos. Lautenschlaeger, avocat.

12 oct—12 16 21

Succession vacante de Andrew W. Smythe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 80 617—Division B—Attendu que Adolf Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew W. Smythe, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

19 oct—19 23 28

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

PROPRIETES DE CHOIX DU SIXIEME ET QUATRIEME DISTRICTS.

LOT POUR CONSTRUIRE, Coin des rues Saratoga et Amelia.

COTTAGE DOUBLE ET BATISSE EN BOIS, 3609-3611-3613 rue Saratoga, entre les rues Foucher et Amelia.

COTTAGE DOUBLE, 3605-3607 rue Saratoga, près de la rue Foucher.

COTTAGE SIMPLE, 2115 rue Amelia, près de la rue Saratoga.

COTTAGE DOUBLE, 2116-2118 rue Foucher, près de la rue Saratoga.

EMPLACEMENT DE COMMERCE ET RESIDENCE, Coin des rues Troisième et Saratoga

ET UN

COTTAGE SIMPLE, 2611 rue Saratoga.

Devant être vendu ensemble.

Dix Terrains à Ansley, Mississippi.

John Adolph et als vs les mineurs Eleonore et Frank Albert Adolph.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 80 225.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 13 novembre 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union en vertu de et conformément à un jugement rendu le 2 octobre 1906 et signé le 8 octobre 1906, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 514, borné par les rues Saratoga, Foucher, Amelia et S. Franklin, lequel dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre D sur un devis fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté le 25 avril 1906, annexé à un inventaire pris dans la succession de Mme Jenny Mier, veuve de John Adolph et mesurant trente et un (31') pieds et quatre (4") pouces de face à la rue Saratoga, la même largeur dans le fond, par une profondeur et façade à la rue Amelia de cent sept (107') pieds un (1") pouce et trois (3''') lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, lequel dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre C sur ledit devis et mesurant soixante deux (62') pieds sept (7") pouces six (6''') lignes de face à la rue Saratoga, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent sept (107') pieds un (1") pouce trois (3''') lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double No 3609 et 3611 rue Saratoga contenant trois chambres de chaque côté.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, lequel dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B, sur ledit devis et mesurant trente trois (33') pieds, quatre (4") pouces et une (1''') ligne de face à la rue Saratoga, la même largeur dans le fond par une profondeur de cent sept (107') pieds, un (1") pouce et trois (3''') lignes entre lignes parallèles étant la même propriété, laquelle était acquise comme suit, à propos du lot original No 4 par achat de la Security Building and Loan Association d'après un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville daté le 3 juillet 1895 et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse dans le livre 155, folio 283; et à propos de la portion du lot B par achat de James Adolph d'après un acte passé pardevant George Dearing, notaire en cette ville, daté le 3 mai 1905 et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse, dans le livre 213, folio 491. Les améliorations comprenant le cottage double 3605 3607 rue Saratoga entre la rue Foucher et Amelia, contenant 4 chambres de chaque côté, grillage en fer.

4° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le même district et ilet ci-dessus décrite, ledit lot étant désigné par la lettre E sur ledit plan, et mesurant trente (30') pieds quatre (4") pouces et une (1''') ligne de face à la rue Amelia, trente (30') pieds cinq (5") pouces et cinq (5''') lignes de largeur à l'arrière par soixante et onze (71') pieds onze (11") pouces et six (6''') lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Saratoga, et soixante neuf (69') pieds quatre (4") pouces et six (6''') lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue S. Franklin. Les améliorations consistent en un simple cottage portant le numéro 2115 de la rue Amelia et comprenant trois chambres et une cuisine, et une allée sur le côté.

5° Une certaine partie ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou qui y sont attachés, situés dans le sixième district et ilet et dessus décrits, ladite partie ou portion de terre étant désignée par la lettre F dans ledit plan et mesurant trente (30') pieds, cinq (5") pouces et cinq (5''') lignes de face sur la rue Foucher, même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante douze (72') pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double 2116 et 2118 rue Foucher, entre Saratoga et Franklin, contenant 3 chambres de chaque côté.

6° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 303 borné par les rues Troisième, Quatrième, Saratoga et Sud Franklin, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer daté le 25 avril 1906, annexé à l'inventaire pris dans ladite succession, et d'après ledit plan ladite portion de terre formant l'encoignure Troisième et Saratoga et mesurant quarante cinq (45') pieds de face à la rue Troisième, même largeur dans le fond par une profondeur de quatre vingt onze (91') pieds six (6") pouces et quatre (4''') lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double au coin des rues Troisième et Saratoga, occupé comme magasin d'épiceries et buvette, ayant 6 chambres ou plus, citernes et auvents, aussi un cottage simple à l'arrière 2611 rue Saratoga, ayant quatre chambres, citerne, cour, etc.

7° Dix certains lots de terre situés dans le village de Ansley, Etat du Mississippi, étant désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, trente quatre, trente cinq, trente-six, trente sept et trente-huit, dans le carré 115 et désignés comme tels sur un plan dressé par Leland J. Henderson, voyer daté du 15 mars 1897, et sur filière et dans les archives du bureau du commis de la Cour de la Chancellerie du comté de Hancock, Mississippi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, payable à un et deux ans de crédit, attesté par des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant intérêt au taux de huit pour cent de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final. Les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication, dix pour cent d'un dépôt fait au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Theo G. Spitzfaden, notaire, aux frais des acquéreurs.

John J. O'Connor, avocat du demandeur.

J. B. Habans, avocat des défendeurs.

11 oct—11 14 21 28—nov 4 11 13